



Des très hauts revenus presque aussi nombreux qu'en province

En 2017, à La Réunion, 5 100 personnes vivent dans un ménage percevant de très hauts revenus. Elles font partie des 1 % de la population française la plus aisée.

Malgré le retard de développement économique de l'île, la part de la population réunionnaise avec des très hauts revenus est presque égale à celle de province (0,6 % contre 0,7 % de la population). Les montants perçus par les ménages à très hauts revenus sont équivalents à ceux des plus aisés de province. Il s'agit plus souvent de revenus issus d'activités non salariées.

Les ménages à très hauts revenus sont plus souvent que les autres des couples, plus âgés et propriétaires de leurs résidences principales.

Le Nord et l'Ouest, qui sont les deux microrégions de l'île les plus riches en emplois et dont la population a le niveau de vie le plus élevé, rassemblent les deux tiers des personnes à très hauts revenus résidant à La Réunion.

Ludovic Besson, Insee

En 2017, à La Réunion, 5 100 personnes vivent dans les 2 100 ménages à très hauts revenus, soit 0,6 % de la population. Elles font partie des 1 % de la population française la plus aisée (avant impôts et prestations sociales). Dans les régions métropolitaines de province, cette part est à peine plus élevée (0,7 %), mais les disparités sont fortes entre départements (figure 1).

La Réunion se situe à la 37^e place des départements de province pour lesquels la part de personnes à très hauts revenus est la plus élevée. Elle se place donc au même niveau que la plupart des départements dotés de grands pôles d'emploi régionaux (Seine-Maritime, Ille-et-Vilaine, Moselle, etc.).

La part des personnes réunionnaises avec de tels revenus paraît donc élevée au regard du retard de développement économique de l'île. Le produit intérieur brut par habitant y est en effet inférieur de 26 % à la moyenne de province, en raison notamment du moindre nombre d'emplois à forte valeur ajoutée. Ainsi, les cadres des fonctions dites « supérieures », qui bénéficient des rémunérations les plus élevées, sont près de deux fois moins nombreux à La Réunion (4,6 % des personnes en emploi contre 8,0 % en province).

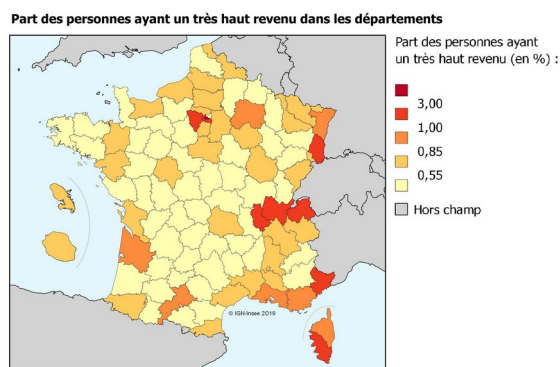
Des revenus équivalents à ceux de la province

Les revenus avant redistribution (impôts et prestations sociales) des Réunionnais les plus aisés sont équivalents à ceux de leurs homologues de province. Leur revenu mensuel médian s'élève à 11 530 euros par unité de consommation (UC) et 11 690 euros en province.

Les écarts de revenu entre les très hauts revenus et l'ensemble de la population sont sensiblement plus marqués sur l'île. Le revenu initial médian des Réunionnais les plus aisés y est plus de dix fois supérieur à celui de l'ensemble de la population (six fois en province).

1 Les très hauts revenus : La Réunion, en 37^e position des départements de province

Part des personnes ayant un très haut revenu (THR) par département en 2017



Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA-Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2017.

Avant redistribution, les 0,6 % de Réunionnais faisant partie des très hauts revenus français concentrent 5,3 % de la masse des revenus perçus à La Réunion tandis qu'en province, les 0,7 % les plus aisés de la population en détiennent 4,7 %.

La redistribution atténue davantage les inégalités à La Réunion. Après redistribution, les Réunionnais les plus aisés ne détiennent plus que 3,7 % de la masse des revenus, comme en province. Ils disposent néanmoins d'un niveau de vie médian légèrement plus élevé qu'en province (8 780 euros mensuels par UC contre 8 570 euros) en raison d'un poids moins important des impôts. En effet, les contribuables résidant sur l'île bénéficient d'un abattement

de 30 % sur leur impôt sur le revenu, limité à 5 000 euros annuels (jusqu'en 2018).

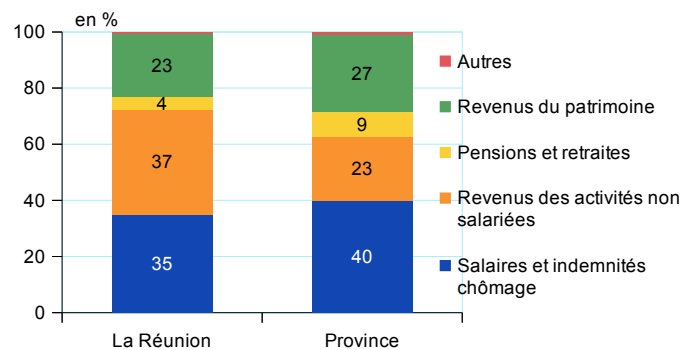
Des revenus non salariés plus importants qu'en province

La part des revenus des activités non salariées, perçus par des chefs d'entreprises ou professions libérales, dans le revenu avant redistribution des THR est nettement supérieure à La Réunion (37 % contre 23 % en province, *figure 2*). C'est même la source de revenus la plus importante devant les revenus des activités salariées (35 %) et ceux du patrimoine (23 %). C'est aussi le cas dans d'autres départements comme les Pyrénées Atlantiques, les Pyrénées Orientales et la Somme.

Les revenus autres que ceux liés à l'activité professionnelle pèsent moins qu'en province. D'une part, le niveau de patrimoine des Réunionnais les plus aisés est légèrement inférieur à celui de leurs homologues de province, d'autre part la proportion des retraités est plus faible (population plus jeune qu'en métropole).

2 Moins de revenus du patrimoine et de retraites pour les personnes à très hauts revenus à La Réunion

Répartition du revenu avant impôts et prestations sociales par type de revenu à La Réunion et en province en 2017



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2017.

Davantage de couples, de ménages âgés et de propriétaires

Comme en province, les ménages réunionnais à très hauts revenus sont plus souvent des couples avec ou sans enfant(s) (66 %). C'est bien plus que dans l'ensemble de la population (40 %). Ils sont aussi plus âgés. Ainsi, dans 77 % des ménages à très hauts revenus, la personne de référence fiscale a plus de 50 ans contre 53 % dans l'ensemble de la population.

Ces ménages très aisés sont aussi bien plus souvent propriétaires de leur résidence principale (79 % contre 47 % dans l'ensemble des ménages). Toutefois, cette part est moins importante qu'en province (90 %). Cet écart peut s'expliquer par le fait que parmi les cadres résidant à La Réunion, certains qui viennent de métropole ne possèdent pas de logement à La Réunion mais en métropole.

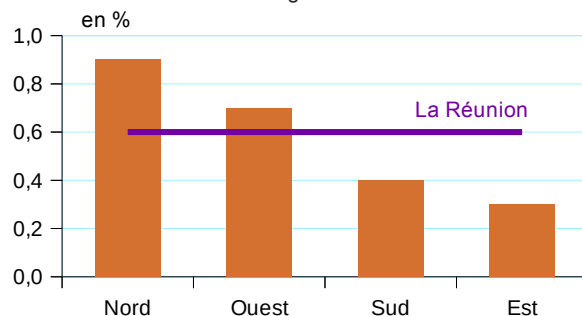
Des ménages qui vivent plus souvent dans le Nord et l'Ouest

Les deux tiers des personnes à très hauts revenus vivent dans le Nord et l'Ouest de l'île, alors que ces deux microrégions ne rassemblent que la moitié de la population de l'île. Ils y représentent respectivement 0,9 % et 0,7 % de la population (*figure 3*). Ces deux microrégions concentrent davantage d'emplois qu'ailleurs et leurs habitants ont les niveaux de vie les plus élevés de l'île.

La moitié des personnes à très hauts revenus vivent à Saint-Paul et à Saint-Denis. Dans chacune de ces villes, 1 % de la population vit dans un ménage très aisé. Ces deux villes figurent respectivement à la 6^e et à la 9^e place des 29 villes françaises dont la population est comprise entre 100 000 et 200 000 habitants et où la part de personnes très aisées est la plus élevée.

3 Deux fois moins de personnes à très hauts revenus dans l'Est

Part des personnes dans la population vivant dans un ménage ayant un très haut revenu selon la microrégion de résidence en 2017



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2017.

Source

Les statistiques présentées ici sont tirées du [Fichier localisé social et fiscal \(FiLoSoFi\)](#) de 2017.

Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires de France métropolitaine, de la Martinique et de La Réunion, dont le revenu déclaré est positif ou nul : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prisons, foyers, maisons de retraite...). Les ménages sont localisés au lieu de déclaration des revenus, sachant qu'une partie de ces ménages peuvent bénéficier d'une double résidence.

Définitions

L'unité de consommation (UC) permet de prendre en compte la taille du ménage : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 et les moins de 14 ans pour 0,3.

En 2017, en France, une personne se situe parmi les 1 % de la population ayant les revenus les plus élevés (**très hauts revenus**) si le **revenu** de son ménage **avant impôts et prestations sociales** mensuel par unité de consommation (UC) est supérieur à 9 060 € pour une personne seule et à 19 020 € pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

Les **revenus** s'entendent avant toute imposition directe (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS) et perception des prestations sociales. Il s'agit de l'ensemble des revenus d'activité, de remplacement et du patrimoine (y compris non déclarés), nets de cotisations sociales. En sont exclus les revenus exceptionnels (plus-values notamment).

Les **cadres des fonctions « supérieures »** regroupent les cadres et les chefs d'entreprises de dix salariés ou plus des fonctions de conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs.

Insee La Réunion-Mayotte
Parc technologique de Saint-Denis
10 rue Demarne - CS 72011
97443 SAINT-DENIS CEDEX 9

Directeur de la publication :
Aurélien Daubaire

Rédaction en chef :
Julie Boé

ISSN : 2275-4334 (version imprimée)
ISSN : 2272-7760 (version en ligne)

© Insee 2020

Pour en savoir plus :

- Guevara S., Robin M., « Plus d'une personne à très haut revenu sur deux habite en Île-de-France ou en Auvergne-Rhône-Alpes », *Insee Focus* n°190, avril 2020.
- Ramaye C., « Les inégalités de patrimoine à La Réunion en 2015 – La moitié du patrimoine est détenue par 10 % des Réunionnais », *Insee Analyses La Réunion* n° 38, février 2019.
- Le compte Twitter de l'Insee La Réunion-Mayotte : @InseeOI.

